

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**CREUTZWALD – Site de la Houve II – Développement économique – F (reconventionnement)
F09FC700004**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

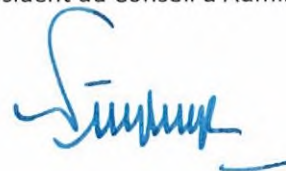
Considérant les biens déjà acquis par l'EPFL sur le site de La Houve II situé sur le territoire communal de Creutzwald (opération n°F08FD700011) en vue d'un développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté de communes du Warndt annexée à la présente délibération, portant portage et rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 32 ha 63 a 16 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 125 000 € HT,

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes du Warndt la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

VU ET APPROUVÉ,
LE 17 NOV, 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Préfet de Région, les Affaires
Régionales et Européennes

 Blaise GOURTAY